

RAPPORT SUR LA PREMIÈRE PARTIE DE LA PREMIÈRE SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

AVANT-PROPOS

Le 26 juin 1945, la Charte des Nations-Unies était signée à San-Francisco. Cet événement clôturait la première phase de l'Organisation destinée à sauvegarder la paix et à encourager les nations à s'entraider. Les cinquante Etats réunis en conférence à San-Francisco en approuvaient les principes.*

Les Nations Unies ne devaient pas tarder à entrer dans leur deuxième phase. Dès le jour de la signature de la Charte, les mêmes cinquante Etats concluaient un accord créant les rouages indispensables pour mettre la Charte à exécution. L'accord établissait une Commission Préparatoire composée de tous les Membres de l'Organisation, en même temps qu'un Comité Exécutif de quatorze membres chargés d'exercer les pouvoirs de la Commission dans l'intervalle de ses sessions.

Ce Comité Exécutif devait recommander, par la suite, à l'Assemblée Générale de scinder sa première session en deux parties. Dès la première partie, qui s'est déroulée à Londres du 10 janvier au 14 février 1946, l'Assemblée a parachevé la mise sur pied des Nations Unies, de sorte que dans la deuxième partie, qui s'ouvrira en septembre prochain, elle pourra passer à l'examen des questions d'ordre politique.

Le présent rapport reprend les trois phases de l'établissement des Nations Unies. La première partie dépeint l'œuvre du Comité Exécutif, de la Commission Préparatoire et de l'Assemblée Générale comme une évolution continue, sous des rubriques correspondant d'une façon générale à l'appellation des comités techniques de la Commission Préparatoire. La troisième partie décrit l'élection par l'Assemblée des divers organes des Nations Unies. La quatrième partie traite des principaux problèmes d'ordre politique dont l'Assemblée Générale a été saisie. L'Appendice A renferme le texte du discours fait par le Très Honorable L.-S. Saint-Laurent, président de la Délégation du Canada, à la séance plénière de l'Assemblée Générale tenue le 18 janvier 1946, ainsi que celui de l'allocution prononcée par l'honorable Paul Martin à la réunion du Conseil Economique et Social du 29 janvier 1946. L'Appendice B reproduit le texte des

*Pour le Rapport de la Délégation du Canada la Conférence de San-Francisco voir le fascicule n° 2 du *Recueil des Conférences 1945*, fascicule qu'on peut se procurer chez l'imprimeur du Roi à Ottawa.